

Le Vatican et l'Union européenne

Rémi CAUCANAS

Membre associé à l'Institut Catholique de la Méditerranée, Marseille (France).

S'interroger sur les liens entre le Vatican et l'Union européenne pourrait impliquer une longue dissertation sur l'histoire de l'Europe, son origine, son esprit et son projet. Il n'est cependant pas question ici de se prononcer sur la hiérarchie entre pouvoir spirituel et pouvoir temporel, question structurante et brûlante pour le Moyen-Age européen au moins à partir du XI^e siècle. Notre propos ne vise pas non plus à trancher le débat plus contemporain sur l' "identité chrétienne de l'Europe". Il serait même hasardeux et risqué de mettre en avant l'esprit chrétien de quelques-uns des "Pères de l'Europe". En introduction, nous pouvons seulement relever ce mélange des genres qui semble caractériser les relations entre le Vatican et l'Union européenne. Car au-delà des aspects institutionnels et formels, les relations avec le plus petit Etat du monde prennent très vite une dimension politique, à la hauteur d'enjeux anthropologiques et éthiques.

Quelle légitimité ai-je pour vous parler de l'Etat et de la Cité du Vatican? Principalement, je m'intéresse à l'histoire de l'Eglise catholique. J'ai soutenu ma thèse en histoire contemporaine sur le dialogue islamo-chrétien en Méditerranée. Ce travail universitaire a d'ailleurs été publié en deux volumes: le premier aux Presses Universitaires de Rennes en 2015 et le second vient juste de paraître aux éditions marseillaises Chemins de dialogue. Ce second volume s'intitule "Chrétiens et Musulmans en Méditerranée. Ombres et lumières de l'entre-deux-guerres (1919-1939)". Il s'agit surtout d'une étude des prémisses du dialogue dans la première partie du XX^e siècle: comment les missionnaires et les islamologues catholiques ont contribué à préparer le grand tournant du Concile Vatican II. Cette période des années 1920 et 1930 est intéressante y compris sur la question plus précise de l'Etat du Vatican: c'est en 1929 que sont signés les accords du Latran qui vont d'une certaine manière permettre à l'Eglise de se libérer de questions territoriales et repenser le sens de son universalité. En ce sens aussi, le concile Vatican II (1962-1965) qui marque l'ouverture de l'Eglise au monde moderne est tributaire de cette période. Une autre source de légitimité personnelle réside dans ce qui constitue mes anciennes fonctions: Marseillais, j'ai travaillé pendant huit ans à l'Institut catholique de la Méditerranée (ICM) qui s'inscrit dans le vaste réseau des Universités catholiques et qui est donc en lien avec différentes structures vaticanes.

A ce titre également j'avais produit un article pour le réseau d'études menés par Birte Wasseberg et Martine Camiade. La seconde partie de mon propos reprendra d'ailleurs une bonne part d'une étude effectuée sur les relations entre l'Etat de la Cité du Vatican et l'Europe. Enfin, pour des raisons familiales j'ai

habité pendant plus d'un an à Rome et cette nouvelle localisation m'a permis de prendre la mesure plus territoriale et peut-être plus locale du Vatican.

La mesure microscopique

Je commencerai d'ailleurs mon exposé par là: par une sorte de visite des lieux permettant ainsi de prendre la mesure territoriale. L'aspect le plus visible est bien sûr celui des quatre grandes basiliques romaines et des Musées du Vatican qui peuvent se visiter au prix d'une surveillance stricte et d'une attente souvent interminable. Pour visiter ces haut lieux du tourisme religieux et artistique, le visiteur doit passer par des portiques de sécurité. Il doit en revanche demander un permis spécifique quand il souhaite se rendre en d'autres endroits de la Cité. Deux portes d'entrée sont généralement empruntées: la Porte de Bronze sous la colonnade menant à l'entrée de la basilique Saint-Pierre et la Porte Sainte-Anne qu'empruntent également les véhicules motorisés.

C'est par cette deuxième porte qui cache une magnifique petite église que transitent le plus fréquemment les personnes et les marchandises. Le visiteur rencontre alors deux barrages de contrôle. Le premier est assuré par les fameux gardes suisses qui n'étant pas de nationalité italienne représentent une altérité jugée nécessaire par un Etat qui est cerné par l'Italie. Outre le côté folklorique de l'habit, ces gardes ont en fait l'avantage d'appartenir à une antique nation de mercenaires et d'être plurilingues car suisses. Ils sont donc souvent à même d'apporter les premières indications. Les gardes suisses sont aujourd'hui une centaine environ. Ils assurent la sécurité rapprochée du pape, le chef de l'Etat du Vatican et sont ainsi présents à tous les carrefours stratégiques du Palais Apostolique.

Ils vivent dans un bâtiment accolé à la Porte Sainte-Anne, au tout début donc de la rue qui monte vers le Palais Apostolique. En face, sur cette même rue, se trouve le deuxième poste de contrôle: il s'agit cette fois-ci d'un bureau où la Gendarmerie du Vatican délivre les permis d'entrée dans l'Etat. Ce deuxième corps de sécurité est généralement constitué d'Italiens qui sont chargés de la sécurité dans les rues et les jardins de la Cité du Vatican. Car outre l'immense et impressionnant Palais Apostolique, la Cité comprend aussi une ou deux rues dans lesquelles se trouvent une pharmacie, un magasin, une imprimerie et d'autres services comme la Poste et les services économiques. La pharmacie est particulièrement prisée par les Romains qui y trouvent des produits particuliers et souvent à des prix meilleurs marchés car non taxés par l'Etat italien. Pour se rendre à l'intérieur du Palais Apostolique, il est nécessaire

d'avoir un rendez-vous et après vérification et retrait de la pièce d'identité, le Gendarme remet au visiteur un billet et une carte de visiteur qui sont consultés par les divers gendarmes et gardes suisses rencontrés dans la suite du parcours. Mais ces forces de police sont aussi de précieux indicateurs car le Palais Apostolique peut devenir un véritable labyrinthe. Les ascenseurs mènent ainsi dans les étages où les murs portent encore les immenses cartes géographiques et les fresques peintes aux XV^e et XVI^e siècles. Cette richesse artistique ne doit cependant pas abuser le visiteur car il n'y a rien d'évident à travailler ou vivre dans des bureaux classés au patrimoine de l'Humanité. D'ailleurs, ce n'est pas sans raison que le pape actuel a décidé de quitter ces appartements certes riches en peinture mais où il est très difficile de brancher son iPhone. De même a-t-il décidé l'an dernier de faire entrer la résidence de Castelgandolfo, résidence secondaire des Papes depuis le XVI^e siècle, dans l'administration des Musées du Vatican.

Mais les bureaux de l'Etat ne sont pas tous situés à l'intérieur du Palais Apostolique. De nombreux ministères et services sont en fait répartis dans différents bâtiments de la ville de Rome. Sans entrer dans une liste fastidieuse de particularités, deux zones principales peuvent être distinguées. La première est la Via della Conciliazione, cette artère percée par Mussolini entre le Château Saint-Ange et la Place Saint-Pierre. Des ministères comme le Conseil pontifical pour le Dialogue interreligieux ou le Comité des Sciences historiques, ou bien encore Radio Vatican y ont leurs bureaux. La salle de presse est aussi située à cet endroit. De même la Curie des Jésuites constitue une zone d'extraterritorialité: la police italienne ne peut ainsi y entrer qu'avec la permission des forces de sécurité vaticanes. La deuxième zone est située dans le Quartier du Trastevere : le Palais Saint-Callixte regroupe des ministères comme celui dit de la promotion humaine au sein duquel sont désormais traitées les questions de la famille, des migrants, etc.

Y vivent aussi des cardinaux qui ont leurs appartements au dernier étage. L'endroit est d'autant plus surprenant qu'il se situe au coeur de ce quartier alternatif appelé Trastevere où les bars sont désormais au moins aussi nombreux que les touristes. Cette sorte de point de bascule avec la capitale italienne est d'ailleurs une réalité à souligner quand on parle de l'Etat de la Cité du Vatican. Car le changement d'atmosphère sinon de langue est peut-être ce qui est le plus frappant et donne le plus d'épaisseur à la singularité d'un micro Etat complètement cerné par l'Italie.

Les différents niveaux de la diplomatie pontificale

Les relations entre l'Union européenne et l'Etat de la Cité du Vatican se placent d'abord à un niveau territorial, voire de proximité car lié à une situation d'enclave géographique. Comme Saint-Marin, la Cité du Vatican a une frontière ouverte avec l'Italie, sans pouvoir cependant délivrer de visas Schengen. Disposant d'un hélicoptère comme seule porte ouvrant sur les routes aériennes, l'entrée dans l'Etat de la Cité du Vatican est conditionnée par une autorisation de passage dans l'espace Schengen. Les relations avec l'Italie voisine apparaissent comme une donnée de base. En 1929, les

accords du Latran ont permis notamment de définir les rapports douaniers entre les deux Etats :

Les marchandises provenant de l'extérieur et envoyées à la Cité du Vatican ou, en dehors de celles-ci, aux Instituts et Offices du Saint-Siège, seront toujours admises, de quelque point des frontières italiennes que ce soit et de n'importe quel port du royaume, à passer par le territoire italien avec pleine exemption de droits de douane et d'octroi (article 20).

L'introduction de l'euro a donc naturellement nécessité un accord préalable avec la République italienne. L'Etat de la Cité du Vatican ne fait pas partie de l'union douanière de l'Union européenne mais utilise l'euro et a, comme d'autres Micro-Etats, obtenu le droit d'émettre un nombre limité de pièces en euros.

Bien que membre d'organisations internationales de dimension européenne comme Interpol, le Micro-Etat ne pourrait guère aller plus loin vers une intégration européenne: les critères de Copenhague sont en effet strictes sur la nature démocratique des Etats candidats à l'entrée dans l'UE. Or le chef de l'Etat de la Cité du Vatican est souverain de droit divin et absolu et concentre tout à la fois les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Souverain d'un Etat de 44 hectares et d'un riche patrimoine artistique, il est surtout le titulaire du Siège apostolique ou "Saint-Siège", l'autorité suprême de l'Eglise catholique. L'Etat de la Cité du Vatican est de nature théocratique.

Comme chef d'Etat et chef d'Eglise, le pape est entouré d'un gouvernement - la curie - et d'une administration - qui bénéficie du territoire vaticanesque mais également d'extensions romaines citées précédemment - au sommet desquels se trouve la secrétairerie d'Etat qui est dirigée par le Cardinal secrétaire d'Etat. Sous l'autorité du pape, ce dernier est le véritable chef de gouvernement et de la diplomatie du Saint-Siège. Il est en effet à la tête d'un édifice diplomatique extrêmement vaste qui s'appuie sur les nonciatures apostoliques (les ambassades)¹, des organisations internationales catholiques (la Caritas dans le domaine caritatif), sans parler d'un réseau multiforme d'informateurs. La dimension catholique prend ici toute son ampleur. Comme l'explique John Bazire, "la diplomatie du Saint-Siège est l'une des plus grandes diplomaties au monde, non pas par le nombre, mais certainement par sa présence sur le terrain et la spécificité de sa mission. Le Saint-Siège dispose en effet d'un réseau d'informateurs extrêmement dense qui lui permet de suivre attentivement l'évolution internationale."² La diplomatie du Saint-Siège compte avec les remontées d'informations et les capacités d'influence des communautés catholiques, des associations et des hiérarchies ecclésiales présentes dans la plupart des pays du monde, en particulier dans les pays de l'Union européenne.

Les structures nationales catholiques ne doivent cependant pas être comprises comme autant de dociles forces d'appoint et de relais automatiques des décisions du Saint-Siège. L'histoire du gallicanisme en France illustre bien ce rapport conflictuel entre une partie de la hiérarchie catholique française et la papauté. Le débat relativement récent autour du "Mariage pour tous" montre aussi l'imperfection d'un monolithisme

¹ En 1995, selon Michael F. FELDKAMP, le Saint-Siège disposait du troisième réseau diplomatique mondial,

derrière les Etats-Unis et l'Allemagne (La Diplomazia internazionale, p. 117).

² John Bazire

catholique ou d'un alignement sur la papauté, plus souvent fantasmé que réel. Il semble cependant que le projet d'intégration européenne ait reçu une adhésion large des catholiques occidentaux.

Rapports de coopération avec l'Union européenne

Très tôt le pape Pie XII a apporté son soutien au Traité de Rome. Dès cette époque, à Strasbourg puis à Bruxelles, les Jésuites ont pris l'initiative de créer et d'animer un Office catholique d'information et d'initiative pour l'Europe (OCIFE). Le mouvement œcuménique a été aussi le cadre d'initiatives, d'observations et d'approvisionnement du projet européen pour les catholiques européens. En 1970, un nonce apostolique est nommé auprès de la Communauté économique européenne. L'élection du Parlement européen au suffrage universel à partir de 1979 ouvre ensuite des perspectives plus larges de relations entre l'Eglise catholique prise comme institution et les institutions européennes. « Le 3 mars 1980, en accord avec le Saint-Siège, un collège d'évêques crée la Commission des Episcopats de la Communauté européenne (COMECE) pour suivre et accompagner les politiques européennes³ ».

A côté du Conseil de l'Europe qui rassemble un plus grand nombre de pays que l'Union européenne et qui siège également à Strasbourg, le Parlement européen demeure une enceinte privilégiée pour les relations entre l'UE et le Saint-Siège. Pour le chef de l'Eglise catholique, répondre à l'invitation du président du Parlement européen est l'occasion de prononcer un discours d'envergure non seulement sur l'attachement du Saint-Siège au projet européen mais aussi, de manière plus critique, sur différents enjeux de nature éthique, culturel et anthropologique. Avant le pape François qui interpellait les représentants de l'Europe sur "la dignité humaine", Jean-Paul II est intervenu en 1988 sur "la valeur inestimable de la personne humaine".

Et « si Benoit XVI ne s'est pas rendu devant le Parlement européen durant ses huit années de pontificat, le Parlement européen est venu au Vatican, en la personne de son président, Jerzy Buzek. Les deux hommes ont alors abordé la question des relations entre l'Eglise et les différentes institutions européennes, ainsi que la contribution de l'Eglise à l'Union européenne⁴. » Dans cette relation entre l'UE et le Saint-Siège, une certaine forme de réciprocité a pu se mettre en place. Outre les visites devenues communes des représentants des instances de l'UE au Vatican, le premier chef de la délégation de l'UE a été accrédité en 2006: Luis Ritto est installé le 24 juin 2006 après l'approbation des Etats membres; il est remplacé le 6 février 2012 par Laurence Argimon-Pistre.

Comme les autres ambassadeurs nommés auprès du Saint-Siège, son statut est encadré par l'article 19 des accords du Latran:

Les agents diplomatiques et les envoyés du Saint-Siège, les agents diplomatiques et les envoyés des gouvernements étrangers près le Saint-Siège et les dignitaires de l'Eglise venant de l'étranger pour aller à la Cité du Vatican et munis de passeports des États d'où ils viennent, et visés par les représentants pontificaux à

l'étranger, pourront sans autre formalité accéder à cette Cité à travers le territoire italien. Il en sera de même pour les susdites personnes qui, munies du passeport pontifical en règle, se rendront de la Cité du Vatican à l'étranger.

Les activités de la délégation de l'Union européenne concernent principalement la participation aux cérémonies et événements organisés par le Vatican. Le chef de la délégation préside à la rencontre de coordination mensuelle avec les Etats membres accrédités auprès du Saint-Siège.

Dans la relation entre l'UE et le Micro-Etat, ces activités ne sont là que pour signifier la profondeur et la variété des sujets traités qui vont bien au-delà de l'envergure géographique du Micro-Etat. Les discussions sont assez larges et couvrent une série de champs. « L'UE et le Saint-Siège dialoguent sur un certain nombre de thèmes européens ou mondiaux, notamment: le dialogue entre les cultures et les religions; la pauvreté et le développement; la viabilité environnementale; la prévention et la résolution des conflits; les droits de l'homme, notamment la liberté de religion et de conviction⁵. » Bref, autant de champs de coopération et de réflexion qui dépassent l'horizon des sept collines de Rome et du précarré de l'Etat de la Cité du Vatican. On pourrait même se demander si finalement l'appellation "Micro-Etat" reste bien légitime...

Bibliographie:

- John BAZIRE, *Vatican et Saint-Siège*, Université de Nice Sofia-Antipolis, 2010
 Francesco CLEMENTI, *Citta del Vaticano*, Il Mulino - Si governano così, Bologna, 2009, 141p.
 Michael F. FELDKAMP, *La diplomazia pontificia*, Jaca Book, Milano, 1995, 135p.

³ <http://www.comece.eu/site/fr/home>

⁴ <http://radionotredame.net/2014/vie-de-leglise/visite-pape-strasbourg-histoire-32168/>

⁵ http://eeas.europa.eu/vatican/index_fr.htm

Resum

En l'article "El Vaticà i la Unió Europea", Remi Caucanas torna als diferents nivells de la diplomàcia pontifici i les relacions amb la seva veïna Itàlia. Més enllà de les informacions de cooperació amb la Unió Europea (UE), aquest darrer contextualitza les relacions entre la UE i la Santa Seu pel suport del papa Pie XII sobre el Tractat de Roma (1957). Nombrosos temes europeus o mundials són regularment abordats per la UE i el Vaticà integrant un llarg camp de cooperació i de reflexió (la viabilitats mediambiental, els drets de l'home, la llibertat de religió, per exemple).

Abstract

In the article "The Vatican and the European Union", Rémi Caucanas returns to the various levels of papal diplomacy and relations with neighboring Italy. Beyond the cooperation relations with the European Union (EU), the latter contextualizes relations between the EU and the Holy See through the support of Pope Pius XII on the Treaty of Rome (1957). Many European or global themes are regularly addressed by the EU and the Vatican, integrating a broad field of cooperation and reflection (e.g. environmental sustainability, human rights, freedom of religion).

Résumé

Dans l'article « Le Vatican et l'Union Européenne », Rémi Caucanas revient sur les différents niveaux de la diplomatie pontificale et les relations avec l'Italie voisine. Au-delà des rapports de coopération avec l'Union Européenne (UE), ce dernier contextualise les relations entre l'UE et le Saint-Siège par le soutien du pape Pie XII quant au Traité de Rome (1957). De nombreux thèmes européens ou mondiaux sont régulièrement abordés par l'UE et le Vatican intégrant un large champ de coopération et de réflexion (la viabilité environnementale, les droits de l'homme, la liberté de religion, par exemple).